

Table ronde
« Les collectivités locales et la paix au Mali »
21 octobre 2015, 14h-17h, Conseil Régional d'Ile-de-France

Synthèse proposée par Cités Unies France

Cette table-ronde, co-présidée par le président de la région de Tombouctou et le président du groupe-pays Mali de Cités Unies France, était organisée sur proposition du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), et de la représentation française à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Cette rencontre avait pour principaux objectifs de prendre la mesure du volet décentralisation de "l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali", parachevé en juin 2015, et de préparer la participation des collectivités maliennes, soutenues par leurs homologues européennes, à la « Conférence pour le Développement du Mali : Les régions du Nord au coeur de la consolidation de la paix et de la relance économique », le lendemain au siège de l'OCDE.

Etaient présents : Une délégation significative de collectivités maliennes, conduite par les 3 associations nationales de collectivités, des représentants de la Plateforme du Nord Mali et de la Coordination des mouvements de l'Azawad, des représentants de l'Etat malien, des collectivités françaises et européennes. Plusieurs partenaires techniques et financiers, engagés au Mali en appui à la décentralisation ont également participé. (cf. liste des participants en annexe).

La décentralisation, partie intégrante de l'Accord, est perçue par tous comme l'un des piliers du processus de réconciliation et garante de stabilité et de développement harmonieux à long terme.

Les représentants des collectivités maliennes sont apparus globalement satisfaits de cet accord, qui intègre la plupart de leurs revendications liées à la gouvernance et à la démocratisation du pays. A cette fin, la question de la révision de la Constitution est posée pour acter la décentralisation et donner un pouvoir législatif à la deuxième chambre. Les représentants maliens estiment que cette refondation de la gouvernance doit être moteur du développement. Il s'agit de faire des exécutifs régionaux et des agences régionales de développement, des acteurs clés du développement socio-économique et culturel du pays. Les capacités des collectivités, en particulier la maîtrise d'ouvrage, d'assurer la délivrance des services publics locaux, doivent leur permettre de lutter contre le cloisonnement et le désœuvrement des populations et de favoriser leur résilience sociale. Finalement, comme le rappelle le Président de la région de Kidal, c'est la confiance du peuple dans les institutions qu'il s'agit de regagner. Cette confiance est essentielle pour la mobilisation des ressources propres des collectivités, comme le montre l'expérience menée par la coopération suisse avec la commune urbaine de Koutiala.

Néanmoins la transcription juridique de l'Accord, sera décisive pour la pérennisation du nouveau système politique, et par conséquent concentre les inquiétudes des participants. Ils ont salué les objectifs financiers ambitieux consistant au transfert de 30% des recettes de l'Etat aux collectivités d'ici 2018. Cependant sur les termes de l'accord les participants ont insisté sur l'importance de clarifier le périmètre des compétences de toutes les institutions (agence de développement, régions, Etat...) et de doter les collectivités notamment du Nord, d'outils juridiques et financiers réels pour garantir leur libre administration – parmi ces outils une réforme fiscale paraît incontournable à l'échelle locale.

C'est un constat similaire qu'ont fait la Plateforme du Nord et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), en insistant fortement sur un transfert total et effectif des compétences aux élus régionaux, sans entrave du gouverneur. Ils ont simultanément exprimé un message de paix et de volonté de coopérer, et ont présenté leurs excuses pour les torts faits à la population. Ils se sont dit également satisfaits de cet accord et félicitent le travail de diffusion par les présidents de régions.

Le représentant de la France à l'OCDE a quant à lui réaffirmé le soutien et l'appui constant de la communauté internationale, garante de l'Accord de paix. Cependant, plusieurs participants ont jugé cette

aide internationale non suffisamment coordonnée ni adaptée aux enjeux du territoire, souffrant d'un manque de dialogue avec les acteurs locaux. Ils appellent à repenser la stratégie de développement local prenant davantage en compte la structure sociale du pays, en y intégrant notamment les femmes et les jeunes, qui ont été des acteurs importants du conflit. La Région Rhône-Alpes, qui a maintenu avec succès ses relations avec la région de Tombouctou tout au long de la crise, a également estimé essentiel pour les partenaires techniques et financiers, de prendre davantage en compte les autorités locales légitimement élues. La valorisation de leur action et de leur rôle permettra une meilleure planification de l'aide et des politiques publiques sur de vastes territoires.

A l'issue de cette table ronde, les participants ont unanimement approuvé la « **Déclaration des collectivités maliennes et non maliennes le 21 octobre 2015, à l'attention des hauts représentants de la conférence OCDE du 22 octobre 2015** » : « **Les collectivités : piliers essentiels de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix & la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger** »

*Synthèse réalisée avec l'appui d'Amaury Parelle,
à partir de l'enregistrement de la séance,
fourni par les services du Conseil régional d'Île-de-France*

.....

ANNEXES

- Programme indicatif de la table ronde
- Note de présentation de la table ronde
- Note conceptuelle de la conférence internationale de l'OCDE du 22 octobre 2015 (**document séparé**)

Documents supplémentaires diffusés aux participants lors de la réunion

(disponibles sur demande ou prochainement téléchargeables sur le site internet de Cités Unies France)

- Liste des participants
- le texte de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger
- « Les collectivités : piliers essentiels de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix & la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger - Déclaration des collectivités maliennes et non maliennes le 21 octobre 2015, à l'attention des hauts représentants de la conférence OCDE du 22 octobre 2015 » : téléchargeable en suivant le lien : <http://www.cites-unies-france.org/LES-COLLECTIVITES-LOCALES-ET-LA>
- « 2^{ème} atelier sur l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali – Quelles réformes institutionnelles pour la mise en œuvre effective de l'Accord ? », Rapport exécutif de l'Association des Municipalités du Mali, oct. 2015
- Présentation de l'Agence Régionale des Hauts Bassins (Burkina Faso), ARD des Hauts-Bassins et Conseil régional Rhône Alpes (diaporama)

PROGRAMME INDICATIF DE LA TABLE RONDE

Table ronde :
« Les collectivités locales et la paix au Mali »
Mercredi 21 octobre 2015
14h00 – 17h00

Conseil régional d'Île-de-France

33 rue Barbet de Jouy, salle 100
75007 Paris, France

Programme prévisionnel

Co-présidence :

El Hadj Mohamed Ibrahim, président de la Région de Tombouctou & Guy-Michel Chauveau, président du groupe-pays Mali de Cités Unies France, député-maire de La Flèche

1. Mot de bienvenue de la Région Île-de-France :

Ali Soumaré, Conseiller régional, représentant Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Île-de-France

2. Introduction

Par les co-présidents et Bertrand Fort, DAECT, Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI)

3. Points clés de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de son volet décentralisation / *représentant de l'Etat malien*

4. Présentation de la conférence du 22 octobre à l'OCDE – objectifs et contenu / *représentant (e) de l'OCDE*

5. Interventions des associations nationales de collectivités maliennes (ARM-ACCM-AMM) et des régions représentées, dont Gao, Kidal, Tombouctou : gestion locale de la crise, décentralisation, consolidation de la paix, développement local : points de vue et préconisations

Prise de parole de la Plateforme du Nord et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA)

Débat avec la salle sur les modalités de mise en œuvre du volet gouvernance locale de l'Accord

6. Echange d'expériences de partenariats entre collectivités maliennes et non-maliennes depuis la crise ; modalités de prise en compte du volet décentralisation de l'Accord de paix

Tombouctou - Rhône Alpes - Hauts Bassins (Burkina Faso) ; autres expériences de coopération décentralisée / collectivités européennes, africaines et d'autres pays représentés

7. Point de vue des partenaires techniques et financiers (PTF)

Ambassadeur de France, représentant

8. Discussions sur les recommandations et propositions de stratégie des collectivités, qui sera présentée par les co-présidents à la conférence du 22 octobre à l'OCDE

9. Synthèse par les co-présidents

NOTE DE PRESENTATION DE LA TABLE RONDE

« Les collectivités locales et la paix au Mali »

Mercredi 21 octobre 2015 de 14h00 à 17h00

Conseil régional d'Île-de-France

33 rue Barbet de Jouy, Paris 7^{ème}

*Table ronde organisée conjointement par
Les collectivités maliennes, Cités Unies France (CUF)
et le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement International (MAEDI),
dans le cadre de la « Conférence pour le Développement du Mali :
Les régions du Nord au cœur de la consolidation de la paix et de la relance économique »
Le 22 octobre 2015 à l'OCDE*

Contexte :

L'OCDE accueille le 22 octobre une Conférence internationale en vue d'accompagner la mise en œuvre de « l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ». Parmi ses différents volets, l'Accord prévoit une réforme du cadre de gouvernance locale, notamment dans les régions du Nord, orientée vers un développement économique local, la fourniture des services de base et la consolidation de la paix. La problématique de la décentralisation occupe ainsi une place importante dans le processus de paix. Ce dernier entraînera la mise en place d'une nouvelle architecture territoriale à aménager au travers de la création d'organes régionaux et locaux d'administration et de développement, accompagnée d'un transfert de compétences et de ressources.

Ces dispositions sont cohérentes avec la position portée par les collectivités maliennes, qui soutiennent l'idée que seule une véritable décentralisation peut permettre au Mali de surmonter ses crises.

La veille de la Conférence, la table ronde du 21 octobre constitue l'opportunité pour les collectivités maliennes de formuler leur vision de la décentralisation et des conditions requises pour un développement local effectif, essentiel à la stabilisation et au redressement à long terme du pays. Leurs partenaires européens, en particulier français, qui maintiennent leur soutien malgré les contraintes – notamment sécuritaires – pourront réaffirmer leur mobilisation et proposer des pistes d'appui à la mise en place d'une décentralisation effective dans les régions du Nord du pays.

Cette table-ronde constituera un cadre propice aux échanges d'expériences et permettra aux collectivités de formuler des propositions conjointes pour l'ensemble du pays. Ces propositions seront présentées le lendemain lors de la Conférence du 22 octobre.

Objectifs de la table ronde :

- Explorer les défis régionaux et locaux au Nord et au Centre du Mali, en vue de développer des réponses adaptées à la situation des collectivités régionales et infrarégionales maliennes.
- Sensibiliser l'Etat malien et les collectivités sur le rôle des collectivités maliennes dans la réussite de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Réaffirmer l'importance du rôle des collectivités dans la construction et l'enracinement de la paix : écouter et prendre en compte la force du discours portée par les faitières maliennes et les résistances qu'elles rencontrent.
- Recueillir le point de vue des partenaires techniques et financiers (PTF) sur les modalités de mise en œuvre du volet décentralisation de l'Accord et réaffirmer l'apport des collectivités partenaires non maliennes à ce processus. Discuter du rôle des coopérations décentralisées avec le Nord et le centre du Mali, pour un renforcement accru des capacités de gouvernance locale. Faire valoir l'expérience et l'expertise des collectivités partenaires, en se basant sur les **retours d'expérience de projets mis en œuvre dans les collectivités maliennes.**
- Produire des propositions à l'attention du gouvernement malien et des PTF en appui à la décentralisation, pour contribuer à la relance des services de base, au développement local et à la réconciliation.

Co-présidence :

Le président d'une région du Nord du Mali+ Le président du groupe-pays Mali de Cités Unies France.

Logistique :

Organisateur chef de file : CUF

Co-organisateur : MAEDI

Lieu : Paris, au sein d'une collectivité engagée au Mali

Adresse : **Conseil régional d'Île-de-France**, salle 100, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, France

(capacité 50 places)

Invités:

- Cités Unies France
- Services concernés du MAEDI : DAECT, poste diplomatique, Centre de Crise/Mission de stabilisation, DGM/GOUV, DAOI
- 1 représentant(e) du ministère malien en charge des collectivités
- Présidents des 3 associations nationales maliennes de collectivités : ARM, ACCM, AMM et collectivités maliennes représentées, dont les régions de Tombouctou, Gao et Kidal ; HCCT
- ANICT Mali
- Collectivités françaises partenaires, principalement engagées du centre au Nord du Mali
- Collectivités européennes (via Platforma) et africaines, selon opportunité de calendrier
- CCT UEMOA : 1 représentant (e) non malien
- Partenaires techniques et financiers du Mali, en appui à la décentralisation
- CIEDEL, RESACOOOP et réseaux régionaux français (RRMA)
- ONG engagées au Nord du Mali, au sein de partenariats de coopération décentralisée : 1 représentant (e)
- Diaspora : représentants de structures partenaires de collectivités françaises, dans le cadre de la coopération décentralisée

Résultats et livrables attendus :

- Une déclaration commune, susceptible d'être annexé aux conclusions de la conférence du 22 octobre ;
- Une prise de parole conjointe des co-présidents de la table-ronde, lors de la conférence plénière du lendemain ;
- La table-ronde pourrait poser les jalons d'un exercice se poursuivant en 2016 sur les conditions du développement local, dans le cadre de la mise en œuvre du volet décentralisation de l'Accord de paix.
